

Les chiffres-clés de 2022

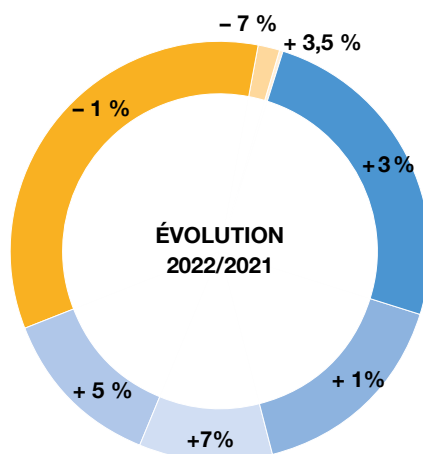
+ de 5,2 millions

DE RESSORTISSANTS AU RÉGIME AGRICOLE
AU 1^{ER} JANVIER 2022 (-1,8 % EN UN AN)

LA POPULATION AGRICOLE ACTIVE

Près de **1,3 million d'actifs** au régime agricole au 1^{er} janvier 2022 (+ 1,8% en un an), dont **448 721 non-salariés** agricoles (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateurs d'exploitation et aides familiaux), en baisse de 1,4%, et **811 670 salariés** (+3,7%).

LES ACTIFS AGRICOLES



SALARIÉS* : 811 670 (64,4%)

- Exploitation culture-élevage **317 043 (25,2 %)**
- Organismes de services **204 239 (16,2 %)**
- Secteur coopération **126 577 (10,0 %)**
- Autres activités **163 811 (13,0 %)**

NON-SALARIÉS* : 448 721 (35,6%)

- Chefs d'exploitation ou d'entreprise **425 857 (33,8 %)**
- Collaborateurs d'exploitation **20 060 (1,6 %)**
- Aides familiaux **2 804 (0,2 %)**

* Nombre de salariés en situation d'emploi au 1^{er} janvier 2022

LES PRESTATIONS SOCIALES

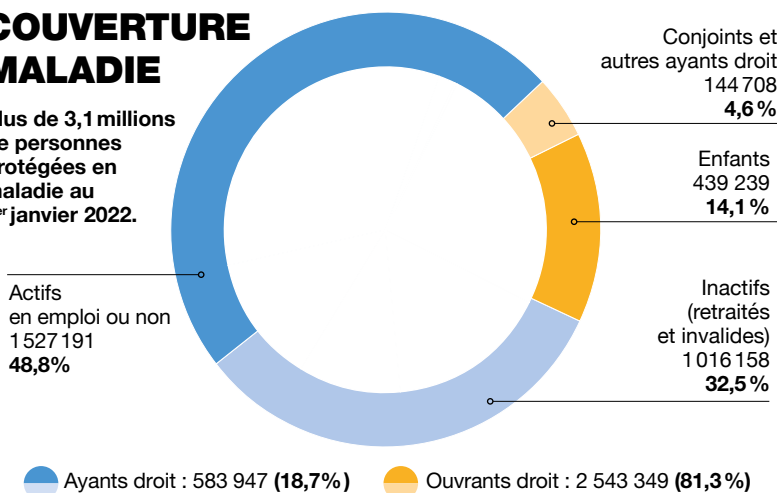
28,1 Md€

C'est le montant des prestations sociales versées en 2022, en **hausse de 4,4 % en un an**.

Celles liées à la maladie, la maternité, l'invalidité, le décès, les indemnités journalières et le congé de paternité augmentent de 3,1 % (11,2 milliards d'euros). Les dépenses de retraite complémentaire obligatoire sont en très forte hausse (+ 32,2 %).

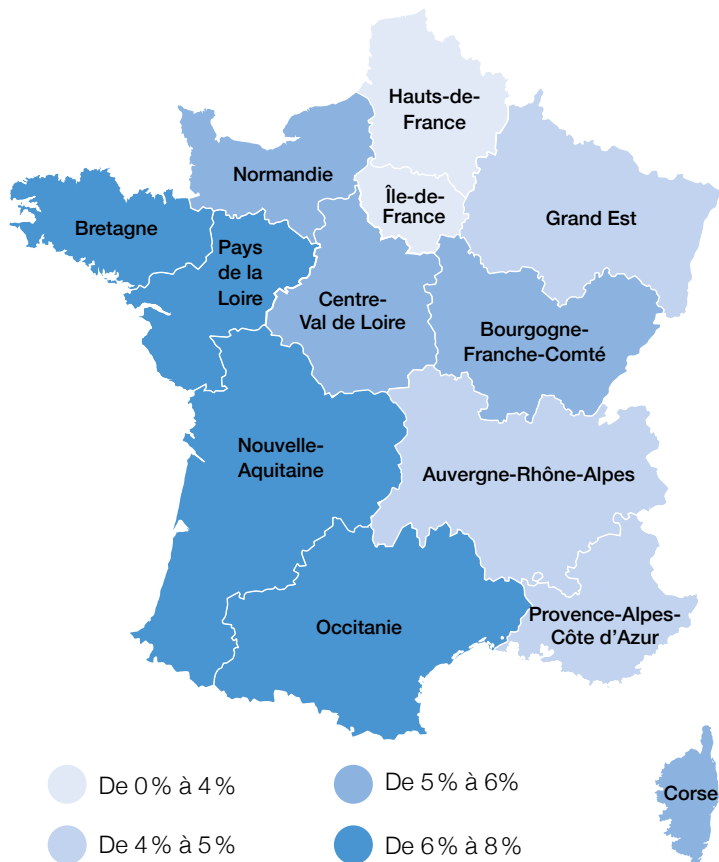
LA COUVERTURE MALADIE

Plus de **3,1 millions de personnes protégées en maladie** au 1^{er} janvier 2022.



LA RÉPARTITION TERRITORIALE

4,7% de la population française protégée en maladie au 1^{er} janvier 2022.



LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

2,2 millions

de personnes couvertes en 2022.

Plus de 1,7 million de salariés, d'apprentis et d'élèves des établissements d'enseignement agricole (en baisse de 0,2 % sur un an) ; plus de 500 000 non-salariés.

54 185 accidents et maladies professionnelles déclarés pour les salariés (- 13 %) et 17 023 pour les non-salariés (- 6,5 %), en 2022 (- 11,5 % au total).

LES AVANTAGES DE LA RETRAITE

3,4 millions

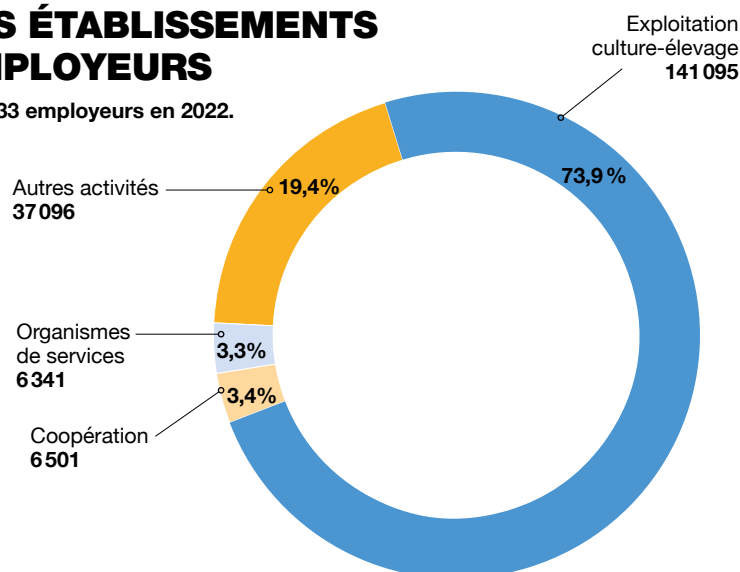
d'avantages de retraite, droits propres et réversion, sont versés au régime agricole fin 2022, en métropole, à trois millions de personnes (-2,5 % par rapport à 2021). Parmi ces retraités, près de 440 000 sont polypensionnés au sein du régime agricole. Près de **635 500 bénéficiaires** non-salariés de la retraite complémentaire obligatoire (-1,4 % en un an).

L'ACTIVITÉ SALARIÉE

+ de **1,3 milliard** d'heures de travail réalisées dans les entreprises agricoles en 2021.

LES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

191 033 employeurs en 2022.



L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Près de 3,2 millions

de personnes couvertes en action sanitaire et sociale à la MSA au 1^{er} janvier 2022, soit 1,9 million au régime des salariés agricoles, en progression de 1,3 %, et 1,3 million à celui des non-salariés, en recul de 3,8 %.



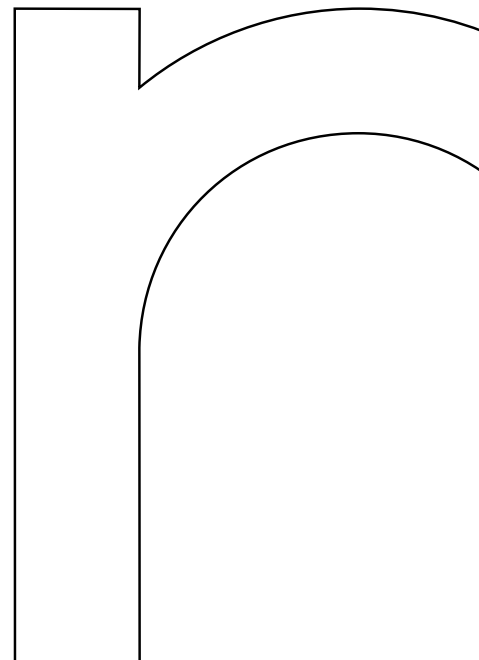
La Mutualité sociale agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec 28,1 milliards d'euros de prestations versées à 5,2 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France.

La MSA

opératrice sociale

du monde

agricole



Un guichet unique qui permet de mieux connaître les assurés pour une prise en charge personnalisée et une approche plus attentionnée en cas de difficultés.

Le guichet unique

La MSA verse toutes les prestations auxquelles ses ressortissants peuvent prétendre en santé, famille, retraite, accidents du travail et maladies professionnelles, et assure le recouvrement des cotisations et contributions sociales, ainsi que de l'assurance chômage et des cotisations conventionnelles pour de nombreux organismes. En complément de sa mission de service public, elle prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels. Une organisation en guichet unique qui simplifie les démarches des assurés.

La représentativité

La MSA dispose d'un lien privilégié, et particulièrement fort, avec ses adhérents, qui repose sur les valeurs

du mutualisme : la solidarité, la responsabilité et la démocratie sociale. Il est incarné par les 13 760 délégués cantonaux élus par eux et parmi eux, pour les représenter durant cinq ans. Des élections sont organisées depuis 1949. Le dernier scrutin a eu lieu en janvier 2020. Sur le terrain, ces délégués, répartis en trois collèges – exploitants, salariés et employeurs – jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA.

La proximité

Le groupe MSA, ce sont aussi quelque 15 500 salariés, répartis entre la caisse centrale, une entreprise informatique et les 35 caisses, ainsi que 9 000 collaborateurs pour déployer son offre de services sanitaires et sociaux : salariés et élus bénévoles constituent ainsi une force de frappe de près de 40 000 per-

sonnes, sur tout le territoire, protectrice des intérêts de la population rurale et toujours à ses côtés pour l'aider à surmonter les aléas de la vie.

L'offre de services

En outre, la MSA propose, dans le prolongement de son cœur de métier, une offre de services sur les territoires – non exclusivement réservée à des publics agricoles – qui participe à l'attractivité du milieu rural et au maintien du lien social : des services à la personne (téléassistance, aide à domicile, portage de repas, garde d'enfants, résidences retraite...) à ceux proposés aux entreprises, en passant par la formation professionnelle, l'ingénierie sociale, l'insertion par l'activité économique... Avec la MSA, les pouvoirs publics s'adressent à l'opératrice sociale de référence du monde agricole.